Traumatisme vicariant, conscientiser et s'en protéger pour soi comme pour les victimes

Modération (Noémie Richard, directrice du Centre national de ressources et de résilience). La La question de départ : que change l'exposition régulière à des récits de violences, et en quoi diffère-t-elle de la fatigue compassionnelle ?

Dre Muriel Salmona (psychiatre, Mémoire traumatique et victimologie).
Elle explique qu'il n'est **pas possible d'accueillir la parole des victimes sans formation**. Elle insiste sur l'importance de connaître les conséquences psychotraumatiques, la sidération et la dissociation. Il faut, au sein des services et dispositifs, des **fiches réflexes et des protocoles**, connaître la stratégie de l'agresseur pour donner des outils aux victimes, et rappeler que le trauma se soigne. Elle recommande des **outils de communication alternatifs** (écrit, dessin), notamment pour les personnes en situation de handicap, trois fois plus victimes, et de dire à la personne quand on la sent dissociée. Elle cite des livrets pour enfants « quand on te fait du mal » ou « quand tu fais du mal »).

Sabrina Gineau (présidente de l'association européenne de psychologie des sapeurs-pompiers). Savoir, c'est du pouvoir : cela évite l'impuissance. Une part non négligeable des interventions de secours concerne les violences sexistes et sexuelles. **Il faut donner aux intervenant.es la capacité de comprendre et d'encaisser le traumatisme vicariant**. Le besoin d'aide apparaît souvent bien plus tard : il faut systématiser les prises en charge après les situations difficiles, car demander de l'aide passe encore pour une faiblesse.



Léa Cazes (Collectif féministe contre le viol).
Le collectif gère trois lignes d'écoute (viols et agressions sexuelles, violences sexuelles dans l'enfance, victimes de Joël Le Scouarnec). Les écoutantes ne sont pas passives : elles décortiquent la stratégie de l'agresseur pour aider la personne. Elles tiennent grâce **au sens donné à l'action** (la lutte contre le viol) et à la pluralité des appels, qui permet de voir les personnes évoluer. Reste la colère après un appel. Les situations d'enfants révélant des violences d'un père sans être protégés ont abîmé les équipes.
Elle cite les appuis : **mettre du collectif, ne jamais être seule, passer le relais.**

Muriel Montagut (psychologue, centre Frantz Fanon, Montpellier).
Le centre Frantz Fanon porté par la Cimade à Montpellier accueille des personnes en situation d'exil et est un centre de ressources pour les professionnel.les en Occitanie. Elle évoque le sujet de l'interprétariat avec les personnes exilées. L'interprète est souvent invisible, et dans le secteur de l'asile ce sont parfois des compatriotes ou des enfants. Le centre Frantz Fanon recourt à des interprètes professionnel·les, en assumant leur influence sur la thérapie, avec des temps de débrief rémunérés, une formation (analyse de pratique, jeux de rôle) et une co-construction du suivi. Le centre leur propose une **supervision** : il doit fonctionner comme un cadre sécurisant et non évaluatif, sans lien de subordination, qui accueille la résonance émotionnelle (nommer les éprouvés avant de chercher des solutions). Elle alerte sur la tendance à psychologiser les troubles vicariants alors que des **facteurs organisationnels et le manque de moyens y contribuent** : il faut un engagement de la direction et de la régularité.

Adjudante Nathalie Nouais (maison de protection des familles, Pyrénées-Atlantiques).
Son unité de 5 personnes auditionne des mineur·es et forme les profesisonnel.les du territoire. Elle emploie des techniques de relance (effet miroir), des silences, des questions ouvertes, parfois l'écrit, et des outils anti-stress lors des auditions des victimes. **La diversité des missions, la qualification et le partenariat protègent ses professionnel.les du traumatisme vicariant.** Des démarches menées au sein de l'unité vont dans le même sens : débrief collectif avec l'UAPED de Bayonne, venue semestrielle d'un psychologue de l'UAPED de Pau, formation aux premiers secours en santé mentale proposée par la gendarmerie.